

19-07-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 19 juillet 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Vacant
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

135-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas. Ajout: Le point 3.1 est ajouté et ce nomme comme suit: Droit de parole aux citoyens concernant toutes les demandes de dérogations mineures

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Demande de dérogation de M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron
5. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia
Dossier de la route Melucq
6. Mandat au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia
7. Modification à la police d'assurance de la municipalité
8. Soumission pour rampe neuve – CPÉSTP
9. Tirage sondage MADA – 9 août 2021
10. Questions de l'assemblée
11. Levée de la réunion

MENTION AU PROCÈS VERBAL

Pour être conforme à la procédure relative à une demande de dérogation mineure, Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, demande aux personnes présentes dans la salle si elles ont des commentaires ou des interrogations à la suite de l'avis public qu'ils ont reçu par médiaposte concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence située au 324, rue Principale. Personne ne prend la parole.

136-21

Demande de dérogation mineure

M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron

Considérant que M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron situés sur le lot 4 348 383 demande une dérogation mineure concernant le souhait de construire une aire de loisir dans un bâtiment fermé, avec ouverture (porte-patio et fenêtres), adjacent au garage en cours arrière. Cet agrandissement de 20 X 12 pieds (22.3m²) porte la superficie totale du garage de 111.49m² est dérogatoire aux normes suivantes :

- Dérogation mineure (résolution 128-20) autorisant un garage d'au plus 100m²;
- Article 7.4.3: garage de 111,49m², soit 163% de la superficie au sol du bâtiment principal plutôt que 75% autorisé par le règlement;

- Article 7.4.6: le gabarit du bâtiment accessoire de 111,49m² représente 8,36% du terrain plutôt que 5% autorisé par la réglementation principale;
- Article 7.4.6: le gabarit du bâtiment de 111,49m², soit 163% de la superficie au sol du bâtiment principal plutôt que 50% autorisé par le règlement;
- La demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.

Considérant que cela déroge des exigences prévues au règlement;

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pour manifester leur commentaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas que la demande de dérogation mineure de M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron soit acceptée.

137-21

**Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia
Dossier de la route Melucq**

Considérant que des travaux de voiries seront à faire pour améliorer le chemin de la route Melucq;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia soit mandaté pour faire le relevé de terrain de la route Melucq, faire une estimation préliminaire, la conception des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier lors des travaux.

138-21

Mandat au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia à faire la modification du règlement sur les permis et certificats afin d'exclure de l'obligation d'être adjacent à un chemin privé ou public la construction d'un bâtiment accessoire.

139-21

**Modification à la police d'assurance
de la Municipalité de Saint-Cléophas**

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ajoute le comité de l'Avenir et le Cercle de Fermières comme assurés additionnels. Le conseil souhaite également ajouter l'option de service juridique à la police d'assurance.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- Le point 8 du l'ordre du jour est reporté ultérieurement
- Le tirage pour le sondage MADA aura lieu le 9 août prochain

140-21

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes (19h45).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.